

22 Novembre 2022 : Les mesures de limitation des prélèvements sur le réseau d'eau potable sont levées. [Lire l'arrêté préfectoral](#)

Du 25 novembre au 02 décembre la préfecture de la Vendée effectue une opération d'abandon d'armes trouvées ou héritées. [Pour plus de renseignements](#) .

Le **Pass numérique** est un dispositif en faveur de l'inclusion numérique déployé depuis janvier 2021 par le Service Emploi-Insertion de la Ville et de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon, à destination des personnes en recherche d'emploi.

Le Pass numérique est un chéquier composé de 5 ou 10 pass d'une valeur de 10€ chacun, qui permet de financer des sessions de formation ou de découverte des outils numériques. Ce sont près de 130 services proposés, de la prise en main de l'outil informatique (ordinateur, tablette, smartphone), à la création de documents (CV, lettre de motivation...) ou encore aux démarches en ligne (actualisation Pôle Emploi...). Ces chèquiers pourront être utilisés auprès de 5 médiateurs numériques du territoire labélisés.

Vous trouverez toutes les informations concernant les médiateurs numériques et les modalités d'utilisation du Pass numérique sur le site de La Roche-sur-Yon Agglomération en suivant ce lien :

[Irsy.fr/passnumerique](https://www.irsy.fr/passnumerique)

Tout Apiculteur, qu'il soit amateur ou professionnel, est tenu de déclarer annuellement entre le 01/09 et le 31/12 le nombre de ruches qu'il détient ainsi que leur emplacement, et ce, dès la première colonie d'abeilles en sa possession. A cette fin un site de déclaration en ligne existe à l'adresse mesdemarches.agriculture.gouv.fr

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) observe un niveau particulièrement élevé d'infractions graves dans le secteur de la rénovation énergétique, une campagne a donc été lancée pour informer les citoyens, vous trouverez des informations importantes pour vous prémunir d'une mauvaise expérience [ICI](#) .
